

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 24 AOÛT 2018**

**DELIBERATION N° : 20180824\_6**

**OBJET** : Réfection de voirie en enrobé et opération « Arrange Nout Kartié »  
Information sur le programme de travaux réalisés et en cours de réalisation

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **04 SEP. 2018**

Nombre des conseillers en exercice :  
**39**

Présents	29
Procuration	4
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élu délégué  
Christian LANDRY



L'an deux mille dix-huit, le vingt quatre août à dix-sept heures vingt minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

**Absents - Représentés**

GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude  
HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda  
HUET Henri Claude représenté par VIENNE Axel  
ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilyne

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; LEBON Marie Jo ; BOYER Julie ;  
ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Axel VIENNE, 5<sup>ème</sup> adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° :

**20180824\_6**

OBJET :

**Réfection de voirie en  
enrobé et opération  
« Arrange Nout  
Kartié »  
Information sur le  
programme de travaux  
réalisés et en cours  
de réalisation**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

#### Le Maire expose :

La Commune de Saint-Joseph compte pas moins de 330 km de voiries communales. L'entretien, la réparation et la maintenance de celles-ci relèvent exclusivement de la collectivité. Les fortes pluies de ces dernières années ont fortement dégradé certaines de ces voiries.

Aussi, les techniques de réparations habituelles étant inefficaces sur le court et moyen terme, la Commune propose désormais la réalisation de travaux d'enrobé par le biais de l'Entreprise Municipale, au moyen du Finisher en vue de rétablir l'entièreté de la couche de roulement sur certaines voiries communales.

Après un essai concluant sur les quartiers de Carosse et des Lianes, la Commune envisage de procéder à la duplication du procédé technique d'application sur les voiries nécessitant d'importants travaux de remise en état de la couche de roulement.

Ce procédé technique consiste en la réalisation d'une couche d'enrobé d'une épaisseur relative (inférieure à 5 cm) permettant :

- d'améliorer et de sécuriser le confort routier des usagers ;
- de limiter et réduire les opérations d'entretien habituelles ;
- de favoriser le traitement des eaux pluviales ;
- d'optimiser les coûts d'intervention sur l'ensemble du territoire communal.

Ces travaux sont de surcroît organisés dans le cadre des opérations « Arrange Nout Kartié » qui visent par ailleurs d'autres champs d'interventions spécifiques à savoir :

la remise en état de l'éclairage public ;

- l'entretien des espaces verts et des abords de voiries ;
- la maintenance des bâtiments publics ;
- le traitement des Véhicules Hors d'Usage V.H.U (en collaboration avec la CA Sud)
- la remise en état de la signalétique et de la signalisation routière.

Depuis le début de l'année 2018, certaines voiries ont fait l'objet de ces travaux de réfection routière.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte des voiries concernées à ce jour par ces opérations et figurant dans le tableau ci-dessous.

Un état régulier de ces opérations sera porté à la connaissance de des prochains conseils municipaux.

Envoyé en préfecture le 04/09/2018

Reçu en préfecture le 04/09/2018

Affiché le 04/09/2018

**SLO**

ID : 974-219740123-20180824-DCM20180824\_6-DE

Opérations « Arrange Nout Kartier «A NK)»			
Quartiers	VOIRIES	LINEAIRES	MONTANT
<b>Bel Air</b>	route de Bel Air	460	94 794,74 €
<b>Lianes / Carosse</b>			
Lianes	chemin des Ibis		
Lianes	chemin des Martinets		
Lianes	chemin des Maquis		
Carosse	chemin Alfred Payet		
Carosse	chemin Barquisseau		
Carosse	chemin des Floxs		
Carosse	chemin des Huppés		
Carosse	chemin Paul Fontaine		
Carosse	chemin des Figuiers		
Manapany	chemin Eliodore Fontaine partie basse		
<b>Jean Petit / Grand Coude</b>			
Grand Coude	chemin Safer		
Grand Coude	rue Theophile Gauthier		
Grand Coude	rue Emile Mussard		
Jean-Petit	route de Grand Coude		
Jean-Petit	chemin Concession		
Jean-Petit	chemin Cherry		
Jean-Petit	chemin Bambous		
<b>Bois Noir</b>	chemin des Canaris		
	sentier de la Forge		
		580	21 112,24 €
<b>Langevin</b>	chemin Notre Dame du Rosaire		
	chemin du Puit		
		680	32 499,97 €
<b>Plateau Vincenzo</b>	chemin des Quais		
	impasse des Goelands		
	sentier des Orchidées		
	impasse des Ixoras		
		880	33 798,42 €
<b>Vincendo</b>	chemin du Grand Natte		
	chemin des Salazes		
		285	16 030,37 €
<b>Girofles</b>	chemin de Girofles		
	chemin Glissant		
		794	35 586,61 €
<b>Matouta</b>	ligne Matouta		
		1500	64 719,83 €
<b>Parc à Moutons</b>	chemin Cassentis		
	chemin des Cyprès		
		1090	35 978,22 €
<b>Jacques Payet</b>	voirie communale à proximité de l'ancienne école		
<b>La Crête 2ème Village</b>	chemin Tamarins		
		80	5 422,44 €
		970	32 969,88 €
<b>TOTAUX</b>		<b>13919</b>	<b>527 337,41 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°6,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**Présents : 29**  
**Représentés : 4**

**Pour : 33**  
**Abstentions : 0**  
**Contre : 0**

Envoyé en préfecture le 04/09/2018  
Reçu en préfecture le 04/09/2018  
Affiché le 04/09/2018   
ID : 974-219740123-20180824-DCM20180824\_6-DE

**Article unique .-**

**PREND ACTE** des travaux engagés en matière de réfection en enrobé et dans le cadre des opérations « Arrange Nout Kartié ».

Pour extrait certifié conforme,  
L'élu délégué  
Christian LANDRY



Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :  
Et publication ou notification  
Du :